



LOU JOURNAOU

La Covid, encore et toujours

Nous venons de vivre un mois d'avril particulièrement difficile. Ce n'était certes pas un confinement pur et dur, mais les conditions de vie ont été malgré tout très pénalisantes pour beaucoup d'entre nous, surtout pour les jeunes. Nous ne mesurons pas encore le réel impact qu'aura cette pandémie sur la jeunesse. À n'en pas douter, son empreinte finale risque d'être non négligeable, surtout sur la population la plus fragile, comme les jeunes en difficulté. Ceux-ci subissent déjà un retard manifeste sur le plan scolaire et vont voir l'écart se creuser encore un peu plus à leur détriment. Quel sera, dans ces conditions, leur avenir dans le monde du travail ?

En attendant des jours meilleurs, une opération de vaccination s'est enfin tenue à la Maison de santé de Villandraut durant trois jours au cours de ce mois d'avril, le mardi 13, le mercredi 14 et le jeudi 15. Cinq habitants de la commune de plus de 75 ans ont ainsi pu participer à cette vaccination, dans le cadre de l'opération conduite par le pôle territorial Sud-Gironde, en liaison avec la mairie de Pompéjac.



À quoi pense-t-on en attendant ?

L'injection de la deuxième piqûre aura lieu le 11 mai prochain, dans les mêmes conditions.

À noter que deux conseillers municipaux de la commune ont également participé aux opérations de secrétariat, Liliane BORDESSOULES et André L'AZOU.

Une nouvelle opération de vaccination (vaccin Pfizer) est prévue à la maison de santé de Villandraut au cours du mois de mai. Celle-ci concerne normalement toutes les personnes de plus de 55 ans, mais compte tenu du nombre limité de places, priorité est donnée aux personnes les plus âgées, au personnel de santé, au personnel en contact avec les enfants etc.

Cérémonie du 8 mai

En 2020, en raison du confinement imposé par la pandémie de la COVID-19, aucune cérémonie commémorative n'a pu être célébrée, qu'il s'agisse du 19 mars 1962, du 8 mai 1945 ou du 11 novembre 1918.

Aujourd'hui la pandémie sévit toujours, mais une cérémonie aura bien lieu au monument aux morts de la commune **le samedi 8 mai à 11 h 30**.

Celle-ci se fera sans public et seuls seront présents le maire, le portedrapeau, les adjoints et quelques membres de l'association des anciens combattants. Les directives concernant le port du masque et les gestes barrière seront respectées et la cérémonie s'achèvera sans le traditionnel vin d'honneur de clôture.



Coupe rase dans la forêt communale



La coupe rase de la parcelle n°4 prévue en programmation au titre de l'année 2021 est achevée. Les travaux ont été réalisés par la SARL VIEIRA frères originaire de la commune de Salles. Cette parcelle n°4, plantée en 1972, présente une superficie de 8 ha 52.

La vente réalisée par l'Office national des forêts s'est élevée à **89 700 €** (dont 12 %, soit **10 764 €**, seront reversés à l'ONF au titre des frais de garderie).

Pour mémoire : Le croquage des souches de la parcelle n°3, dont la coupe rase s'est déroulée en 2019, est prévu au titre des travaux d'investissement 2021 par la société VÉTILLAR de Lerm-et-Musset pour un montant de **4 500 €**.

Info Association des Parents d'Elèves

Rappel. Comme déjà mentionné dans le dernier bulletin communal, l'association des parents d'élèves Lignan/Pompéjac/Uzeste (APE) et la ferme d'Ortalissa d'Uzeste proposent une grande vente de plants les samedis 1^{er} et 8 mai prochains.



Vous trouverez à cette vente un très grand choix de légumes (tomates, courgettes, poivrons, aubergines, piments, salades, choux, artichauts, melons, concombres, cornichons, pastèques, potimarrons, citrouilles, blettes, oignons, poireaux, amours en cage, haricots, pois, patates douces, maïs, sorgho...), d'aromatiques, de petits fruits (fraisiers, framboisiers, cassissiers, vigne...) et de fleurs (capucines, volubilis, soucis, amarantes, tournesols, coquelicots, coquelourdes, cosmos, gaillardes, echinaceas, rudbeckias, ...).

La vente est ouverte à tous, qu'on soit parent, ami, sympathisant ou simple particulier. Alors, n'hésitez pas, venez chiner et vous faire plaisir, l'APE vous remercie par avance, car en effet, en achetant au nom de l'APE, une partie de la vente lui est reversée.

Adresse de la ferme d'Ortalissa: 8 bis Chemin de Gassion.

Boîtes à livres. y

On a pu noter récemment une intense activité durant quelques samedis après-midi devant la salle des fêtes. Il s'agissait de bénévoles de l'APE, sollicités par Marie-Cécile DANGAS, la présidente, venus participer à la confection de boîtes à livres pour les écoles du RPI. Le coût moyen d'une boîte a été évalué aux alentours de 300 €. Nous rappelons que la municipalité vient d'octroyer 200 € à l'association dans le cadre du budget 2021, une somme bienvenue pour cette opération.

L'installation des boîtes à livres ; prévue au cours du mois de mai, va bien sûr donner lieu à des manifestations ludiques pour les enfants et les parents, dans le respect des gestes barrières.



Un feu à Pompéjac

Un feu s'est déclaré le samedi 3 avril aux alentours de midi dans une parcelle de jeunes pins au lieu-dit Vidalot, près de la forêt communale (parcelle 4). Les pompiers de Bazas, Captieux et Préchac sont arrivés rapidement sur place avec des moyens adaptés, CCF de 6000 litres en particulier, limitant ainsi l'importance du sinistre (1 hectare de forêt brûlé). Ils se sont fournis en eau à la réserve du château de Cazeneuve. La gendarmerie était également présente pour tenter de déterminer les causes de cet incendie ! En l'absence d'Olivier DOUENCE, maire de la commune, celle-ci était représentée par les adjoints Laurent CERQUEIRA et André L'AZOU, ainsi que par Denis MARTIN, l'employé communal.



Vers 18 h 30 la cuve à incendie de 2000 litres que possède la commune a été mise en place avec le renfort de Jean-Louis GIRY et de Jean-Marc DOUENCE pour assurer la garde au feu pendant la première nuit. Il est inutile de rappeler que depuis quelques années les conditions climatiques sont de plus en plus favorables aux risques d'incendie et qu'il faut en conséquence faire preuve de civisme et tenir compte des mesures de précautions énoncées par les services de la protection civile.

Infos diverses

Distribution gratuite de sacs poubelle par le SICTOM du Sud-Gironde

A compter du 19 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin inclus une distribution gratuite de sacs poubelle aura lieu à la mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, à savoir :

le mercredi et le vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Modalités pratique de la distribution :

Foyer de 1 et 2 personnes	3 rouleaux de 50 litres
Foyer de 3 et 4 personnes	3 rouleaux de 100 litres
Foyer de 5 personnes et plus	4 rouleaux de 100 litres



Remarque : Les rouleaux de 50 litres comprennent 25 sacs et ceux de 100 litres en comprennent 20.

Inscription sur liste électorale

Les élections régionales et départementales sont prévues les dimanches 20 et 27 juin prochain. Dans ces conditions, la date limite d'inscription sur la liste électorale de la commune est fixée au **14 mai 2021**.

Les personnes concernées peuvent effectuer directement les démarches d'inscription par Internet ou venir s'inscrire au secrétariat de la mairie.

Recensement civique des jeunes

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Il permet d'obtenir une attestation nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. Il permet en outre l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Où et quand se faire recenser ?

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.

Pièces à fournir :

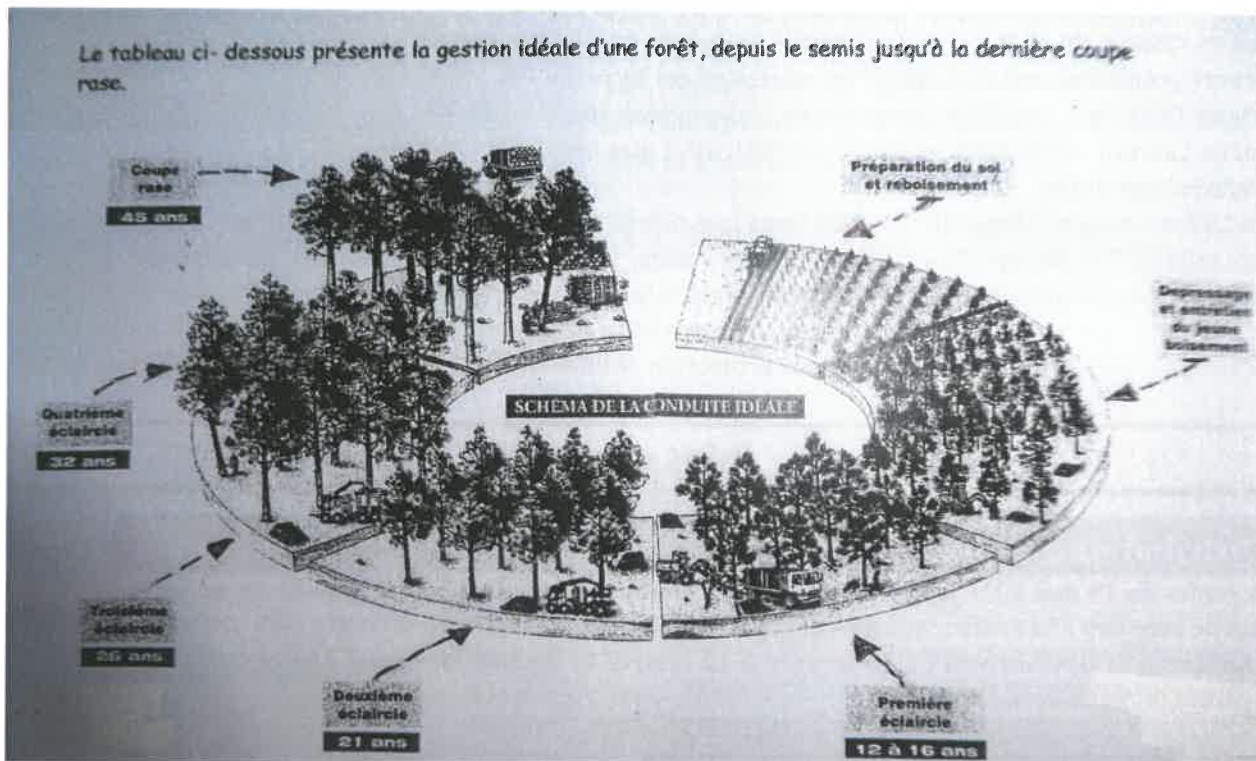
- Une pièce d'identité,
- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile.

Attention - Fermeture du secrétariat de la mairie le vendredi 14 mai

La forêt communale de Pompéjac

Situation et caractéristiques principales

La forêt communale de Pompéjac est située au Nord-Ouest de la commune, s'étend sur près de 109 ha et est divisée en 15 parcelles de 4 à 9 ha chacune. Son aménagement forestier pour la période 2012 – 2026 a fait l'objet d'une approbation par le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine et sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts (ONF).



Quelques définitions :

Dépressage : Il ne concerne que les parcelles ayant bénéficié d'un semis et a pour but de réduire la concurrence entre les jeunes pins en leur donnant un espace suffisant, nécessaire à leur bon développement. Après le 1^{er} dépressage (3 à 4 ans), la distance moyenne entre les pins en ligne est de l'ordre de 0,80 m avec un nombre de pins à l'hectare compris entre 2800 et 3000.

Un 2^{ème} dépressage (6 à 7 ans) permet de ramener à environ 1500 le nombre de pins à l'hectare avec un espacement en ligne d'environ 1,70 m.

Élagage : Il a pour but d'obtenir du bois sans nœud, donc de meilleure valeur commerciale. Les pins sont élagués sur une hauteur de 3 à 4 m. Cette opération est effectuée pendant la période hivernale afin que les plaies cicatrisent parfaitement.

Éclaircies. Elles ont lieu par étapes successives, à partir de la 12^{ème} année, pour s'achever par la coupe rase.

Règles de bon voisinage- divagation des chiens et chats

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne chargée de sa garde d'une distance de plus de 100 m. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Ceci ne concerne pas les animaux ayant participé à une action de chasse.

Un chien errant sur une route peut être un danger pour la circulation. Un chien errant, quel que soit le lieu où il se trouve, peut être aussi un danger pour les personnes, s'il se révèle agressif. Dans tous les cas, c'est le propriétaire de l'animal qui est directement responsable des accidents ou incidents causés à des tiers.



Adichats